

© Michel Jolyot



Jean-Cyril Spinetta a rendu mi-février un rapport sur l'avenir du ferroviaire au Gouvernement qui prévoit beaucoup de mesures sensées redonner de l'efficacité à la SNCF et rétablir sa dette. Le 26 février, Edouard Philippe et Elisabeth Borne ont présenté les grandes lignes des réformes envisagées. L'Association des maires de France (AMF) demande que l'avenir des « petites lignes » ferroviaires, dont le maintien est remis en cause par le rapport, soit évalué « sur des objectifs de service public et d'aménagement du territoire ». Ces lignes pour lesquelles l'État et les régions ont engagé à juste titre des investissements importants ces dernières années, au travers des contrats de plan, assurent aujourd'hui un service public régulier et quotidien dans l'intérêt des habitants et des territoires concernés. Même si le Gouvernement annonce ne pas retenir la préconisation de la fermeture de ces lignes, les élus locaux estiment ne pas avoir les garanties nécessaires à leur maintien. Il est nécessaire d'obtenir l'adoption rapide d'un schéma de service de transport des voyageurs, adapté à la réalité du réseau de lignes nationales secondaires. Par ailleurs, il ne faut pas que le Parlement soit écarté de cette réforme ; je rappelle qu'au Sénat mon collègue Hervé Maurey a déjà fourni un travail complet sur le sujet de la SNCF et du ferroviaire et qu'il a déposé une proposition de loi à ce

sujet en septembre dernier ! Le Sénat a travaillé, auditionné, consulté largement : l'Etat doit prendre en compte la démocratie parlementaire ! Au moment où vous lisez ces lignes, je poserai une question lors de la séance des questions orales au Sénat sur la desserte ferroviaire de l'aéroport Paris-Vatry, et le soutien à son développement. Rappelons que le Gouvernement a pris une décision concernant le projet dit Notre-Dame-des-Landes en actant l'abandon de la construction d'un nouvel aéroport. J'estime que cette décision relance l'intérêt de soutenir le développement des activités de l'aéroport Paris-Vatry, situé à moins de deux heures de Paris, dernière plateforme construite en France. A cet égard, et tout particulièrement, l'ambition de l'Etat pourrait être d'améliorer la desserte ferroviaire actuelle de l'aéroport par un raccordement au réseau TER et TGV existant, ainsi que le contrat de projets Etat-Région 2007-2013 en avait retenu le principe. En facilitant en effet le transport des personnes et des marchandises, cette infrastructure serait un atout majeur de désengorgement des aéroports parisiens, et d'attractivité économique pour les logisticiens qui ont aujourd'hui transféré leurs activités sur des aéroports étrangers. Je demande quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce dossier, et quels liens il entend mener dans ce développement avec les collectivités et les gestionnaires de cet équipement. L'aéroport de Vatry est un équipement existant très important pour le développement économique du département de la Marne. L'Etat doit prendre sa part à nos côtés.

AU SÉNAT

L'actualité au Sénat en février

© Sénat

[L'actualité au Sénat en février](#)

Groupe Vigne et Vin

© D.R.



Le Sénat a reconstitué le groupe de travail, d'études et de réflexion dédié à la Vigne et au Vin, fleuron de notre économie et symbole de l'art de vivre et de la gastronomie à la française. Ce groupe est présidé par Daniel Laurent, sénateur de la Charente-Maritime et viticulteur. Mes collègues m'ont renouvelé leur confiance à la vice-présidence de ce groupe. Nous serons fortement mobilisés dans les prochaines semaines avec l'examen du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable. J'aurai à cœur, avec mes collègues parlementaires, d'aborder les différentes problématiques, en lien étroit avec les instances professionnelles. A l'heure où des campagnes de dénigrement hygiénistes ou médiatiques attaquent la filière viticole, il sera important d'être mobilisée pour faire valoir des initiatives qui vont dans le bon sens de la santé et de l'environnement, à l'instar des initiatives tels que le plan Carbone de la Champagne. Le monde entier envie nos savoir-faire et nos patrimoines viti-vinicoles ; sachons défendre nos appellations !

Midi en France

© pixabay.com



J'ai cosigné un courrier de mon collègue Cyril Pellevat, sénateur de la Haute-Savoie, destiné à la présidente de France Télévisions, Delphine Ernotte-Cunci lui demandant le maintien de l'émission de France 3 « Midi en France » présentée par Vincent Ferniot. Ce rendez-vous méridien entame sa huitième année de diffusion. Filmée chaque semaine dans une nouvelle ville de France, elle participe à la promotion des territoires de notre pays dans leur diversité, contribuant ainsi à la valorisation de nos savoir-faire artisanaux et à l'attractivité de nos villes et villages. La mission de service public de France 3 est d'être au cœur des régions : Midi en France répond à cet objectif avec une proximité avec les Français. Chacun a pu apprécier l'émission tournée à Epernay et diffusée fin janvier dernier qui a mis en valeur les différents talents et paysages marnais. Nous demandons le maintien de cette émission populaire et attendons la réponse de la présidente du groupe public de média.

Groupe Agriculture et Alimentation

© pixabay.com



Le Sénat a constitué un groupe de travail, d'études et de réflexion autour de l'Agriculture et de l'Alimentation qui a vocation à se préoccuper de ces questions fondamentales pour notre économie, notre environnement et notre nutrition bien au-delà des Etats Généraux de l'Alimentation. Ce groupe est présidé par Laurent Duplomb, sénateur de la Haute-Loire qui est également agriculteur. Mes collègues m'ont confié la vice-présidence en charge de la formation, de l'installation et de la communication. Notre groupe sera fortement mobilisé dans les prochaines semaines avec l'examen du projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable. J'ai pu commencer à auditionner des acteurs du monde agricole sur les conséquences des Etats Généraux de l'Alimentation. Le Gouvernement prévoit en revanche de légiférer une partie des mesures par ordonnances.

Audition directeur BPI France

© pixabay.com



Le 7 février, j'ai participé à l'audition de Nicolas Dufourcq, Directeur Général de la Banque Publique d'Investissement BPI France devant la commission des affaires économiques du Sénat. Cet organisme de financement et de développement soutient en particulier les petites et moyennes entreprises et les entreprises innovantes en appui des politiques publiques de l'Etat. Suite à nos questions, il a décliné les orientations suivies par BPI France dans l'Hexagone mais aussi à l'étranger et nous a fait part de ses analyses de la situation économique. 2017 a été une année forte pour la Banque d'investissement puisque les crédits à l'investissement ont progressé pour s'établir à 7,2 milliards d'euros (+5,8%) et les prêts bancaires privés garantis par elle ont connu une augmentation de 6% (8,9 milliards d'euros). Ces prêts ont touché à 90% des TPE notamment dans des secteurs traditionnels (restauration, construction, commerce). Les aides et subventions à l'innovation sont restées stables (1,3 milliards €) alors que les investissements en capital ont explosé (4 milliards d'euros soit +70%) ; par exemple, BPI a racheté la totalité des parts de l'Etat dans Peugeot SA (1,9 Mds €). A l'export, la banque a accordé 20 milliards d'euros de garanties complétant la gamme d'outils financiers pour accompagner les entreprises à l'international. En tout, ce sont 85 000 entreprises qui ont été financées et 7 500 autres qui ont été accompagnées en conseil, formation et mise en relation. Même si c'est la Caisse des Dépôts et Consignations, banque des territoires, qui est compétente pour l'aide aux bourgs-centres, le directeur de la BPI a donné une information importante pour nos communes. Le rôle de Bpifrance est de financer les entreprises dans les bourgs-centres, en accordant notamment des prêts à la rénovation des restaurants ou des commerces qui s'y trouvent. Ces prêts mériteraient d'ailleurs d'être plus connus !

Poursuite des auditions Lactalis

© pixabay.com



A la suite de l'affaire Lactalis relative à la contamination à la salmonelle de laits pour nourrissons fabriqués par les usines du groupe, le Sénat poursuit ses auditions des différents acteurs. Les 7 et 13 février, j'ai participé à l'audition du Directeur de la Santé publique et à celui de l'Alimentation devant la commission des affaires économiques. Le Sénat n'a pas souhaité se substituer à la procédure judiciaire qui ira à son terme mais a voulu éclairer le débat et donner des éléments d'information contradictoire à la population. Il est important de savoir et de comprendre si un risque sanitaire de ce type (que l'on retrouvât récemment avec la salmonelle dans la viande) est évitable ou alors si le risque zéro n'existe malheureusement pas. En tout cas, la procédure des contrôles effectuée mérite d'être revue.

Redynamisation des centres -villes

© pixabay.com



Les centres villes des villes petites et moyennes sont aujourd'hui trop souvent délaissés, au profit de zones commerciales et pavillonnaires qui se développent continûment en lisière des villes. Ainsi, les zones urbaines s'étendent au détriment des zones rurales et agricoles, causant entre autres difficultés de transport, pollution, et déclin rapide de la biodiversité. Parallèlement, les centres villes historiques se meurent, perdant chaque année plus de commerces et d'habitants. Nombre de nos concitoyens achètent un pavillon neuf en périphérie d'une petite ville, alors que de nombreux bien anciens, en centre-ville, ne parviennent pas à trouver preneur. Il semble que la nécessité de rénover ces biens anciens, souvent vétustes, soit un obstacle à leur acquisition. C'est la raison pour laquelle il semble utile d'imaginer, au sein de politiques plus globales de redynamisation des centres villes, des mécanismes nouveaux, susceptibles de rendre les logements anciens de ces centres villes plus attractifs. C'est pourquoi, j'ai cosigné les deux propositions de loi de mon collègue François Pillet, sénateur du Cher, qui imaginent des dispositifs visant à préserver le tissu social des centres-villes.

[Voir la première proposition de loi](#)

[Voir la seconde proposition de loi](#)

Auditions Logement

© pixabay.com



Le 15 février, j'ai participé à l'audition effectuée par Dominique Estrosi-Sassone au Sénat à l'occasion du futur projet de loi relatif aux évolutions du logement, de l'aménagement et de la transition numérique qui devrait être présenté dans les prochaines semaines à l'initiative du Gouvernement. Il s'agissait d'échanger cette fois-ci avec les représentants d'entreprises de gestion immobilière, de l'accession à la propriété ou l'Ordre des Architectes. La conférence du consensus sur le logement qui a eu lieu au Sénat devrait équilibrer les positions des parties prenantes et aboutir à un texte consensuel : nous verrons si le Gouvernement en a tenu compte. Le site internet ci-dessous dédié à la conférence sur le logement permet de retrouver l'ensemble des contributions des acteurs et des professionnels et l'intégralité des débats.

[Consulter le site de la conférence du consensus sur le logement](#)

Rencontre avec Coop de France

© pixabay.com



Mardi 20 février, à leur demande, j'ai rencontré au Sénat Michel Prugue, Président de Coop de France et Barbara Mauvilain-Guillot, responsable des relations publiques de cette organisation. Coop de France regroupe les coopératives françaises de l'agroalimentaire, défend leurs intérêts et les représente auprès des instances. Nous avons pu échanger en amont de la préparation du projet de loi relatif à l'alimentation que le Gouvernement envisage de présenter au Parlement dans les prochains mois. Ils m'ont sollicité en tant que rapporteur du budget de l'agriculture très impliquée dans les questions agricoles. Statut coopératif, compétitivité de l'agriculture française, relations commerciales, échanges internationaux étaient au menu de nos discussions. Nous restons en contact pour améliorer le texte préparé

par l'exécutif.

Audition FICT

© pixabay.com



Le 20 février, avec quelques collègues intéressés par les questions agricoles, j'ai rencontré au Sénat les représentants de la FICT, fédération française des industriels charcutiers, traiteurs et transformateurs de viande. Ce sont environ 250 entreprises réparties sur tout le territoire, principalement en Bretagne, qui représentent 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires (dont 6% à l'export). Dix d'entre elles emploient plus de 1000 salariés. Les questions du bien-être animal, des relations commerciales avec la grande distribution, les marchés à l'export ont été soulevées. Le projet de loi relatif à l'alimentation, issu des Etats Généraux, suscitera mon attention pour répondre avec équilibre aux enjeux sanitaire, environnemental et économique de la filière agroalimentaire. Ce texte devra prendre en compte la compétitivité de nos entreprises sur le marché mondial notamment à l'aune du principe de concurrence libre et non faussée. Les pays de l'Asie orientale comme le Japon, la Chine, le Vietnam ou Taïwan constituent des perspectives de développement de nos fleurons nationaux.

Groupe Tourisme

© Fédération Offices de tourisme



Membre de la commission des affaires économiques, j'ai souhaité rejoindre le groupe d'études Tourisme, secteur important de la vitalité de l'économie française. La France est régulièrement classée première destination touristique mondiale en nombre avec 89 millions de visiteurs étrangers devant l'Espagne et les Etats-Unis. Pour 2018, l'Organisation Mondiale du Tourisme s'attend à une croissance de 4 à 5% du tourisme mondial. Le secteur est clé pour les économies locales. Il représente globalement 10% du PIB mondial. Plus que la fréquentation, la dépense touristique est primordiale. Seulement, la France a beau être la destination la plus visitée au monde, elle n'est qu'à la cinquième place en termes de recettes. Je demanderai au groupe de travailler cette question afin que le tourisme engendre plus de revenus, à l'instar des performances américaines ou espagnoles. Par ailleurs, notre département doit être en mesure de capter plus de touristes au regard de l'affluence toujours en progression. L'œnotourisme et le tourisme de mémoire sont des vecteurs à développer et à conforter. Notre première réunion a permis tout d'abord de constituer le Bureau : Michel Raison, sénateur de la Haute-Saône, a été élu Président. Ensuite, nous avons abordé les impacts de la loi NOTRe sur le tourisme, notamment avec la répartition de cette compétence entre collectivités et EPCI.

Accord UE-Australie-Nouvelle Zélande

© pixabay.com



Mercredi 21 février 2018, le Sénat a examiné la proposition de résolution européenne sur les directives de négociation en vue d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et l'Australie, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part. Il a été rappelé les positions précédemment prises par le Sénat en matière de négociations commerciales afin d'assurer la défense des intérêts économiques de l'Union européenne (transparence des négociations ; réciprocité dans l'ouverture des marchés publics et dans l'assouplissement des barrières sanitaires et phytosanitaires ; inclusion d'un volet environnemental et social opposable etc.). L'amendement que j'ai cosigné a été adopté ! Il vise à demander aux négociateurs que tout nouvel accord de libre-échange soit établi sur l'exigence de mise en œuvre de normes de production comparables à celles de l'Union Européenne, concernant les produits destinés aux consommateurs de l'espace communautaire, cela tant au niveau des normes sanitaires et phytosanitaires, environnementales, sociales, qu'au niveau des normes relatives au bien-être animal et aux prescriptions de la dénomination de vente.

[Voir](#)

[l'amendement](#)

© pixabay.com



A l'occasion des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union Européenne, et juste avant l'ouverture du Salon de l'Agriculture, j'ai cosigné une tribune de mon collègue des Vosges Daniel Gremillet en faveur d'une action politique ambitieuse et de la sanctuarisation du budget de la Politique Agricole Commune (PAC). Extraits de cette tribune diffusée dans la presse nationale : « L'action des gouvernements français successifs, depuis la création de l'Europe, dans les négociations européennes, a toujours résolument été tournée vers l'objectif de préservation de la Politique Agricole Commune (PAC), seule politique ayant une dimension européenne et dont le pays reste l'un des principaux bénéficiaires. Admettre que la France ne soit pas aux avant-postes de la défense budgétaire de la PAC est une faute économique et historique. Plus que jamais, la priorité pour la France et pour l'Europe, doit être de porter une ambition agricole et agroalimentaire forte à travers une stratégie économique clairement définie. N'oublions pas que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire contribuent largement à redresser la balance commerciale de la France. Il est impensable d'admettre que, pour la première fois de son histoire, la France soit prête à accepter une diminution de l'enveloppe agricole communautaire. Cette attitude serait en totale opposition avec la politique agricole menée par tous les grands pays (Etats-Unis, Inde, Brésil, Chine...) qui accroissent leur budget en se positionnant face à l'enjeu alimentaire. Cette attitude mettrait dangereusement en péril la Ferme France et sa capacité à répondre aux défis présents et futurs. Au contraire, la France, avec le monde paysan, doit garantir l'autonomie alimentaire et se donner les moyens de son ambition. A la veille d'un Conseil Européen informel en fin de semaine, au cours duquel les ambitions fondatrices de la PAC seront peut-être remises en cause, de façon inédite, nous demandons la sanctuarisation de la PAC et de son budget, et en appelons à la responsabilité des dirigeants français. (...) Ce serait la première fois que le Président de la République et le Gouvernement renonceraient à défendre la PAC et accepteraient une diminution de son budget, au préjudice de nos agriculteurs, de nos territoires, et de notre économie. »

[Voir la tribune en entier sur le site du Figaro.fr et les signataires de cette tribune](#)

Encadrement des établissements privés hors contrat

© Sénat



Mercredi 21 février 2018, le Sénat a adopté la proposition de loi de ma collègue Françoise Gatel que j'ai cosignée et qui a été soutenue par le groupe Union Centriste. Je me félicite du vote de ce texte responsable et équilibré, dont l'enjeu est de rendre effectif le contrôle de l'ouverture des établissements privés hors contrat tout en préservant la liberté d'enseignement. C'est un texte de raison au service de la République et de tous ses enfants. La liberté est indissociable de la responsabilité. A ce titre, nous devons veiller à protéger les enfants contre l'endoctrinement, l'amateurisme, les phénomènes sectaires ou de radicalisation religieuse. Il était plus que nécessaire de revoir des textes existants devenus obsolètes, pour prévenir des dérives ». Voici les principales dispositions votées pour simplifier et mieux encadrer l'ouverture des établissements privés hors contrat, renforcer leurs contrôles et harmoniser les conditions d'exercice des directeurs et enseignants de l'enseignement privé : guichet unique pour la remise des déclarations ; le délai d'opposition du Maire, des représentants de l'Etat et du Procureur de la République a été harmonisé et allongé à 3 mois. (auparavant 8 jours) ; les motifs et modalités d'opposition à une ouverture ont été clarifiées et élargies (la protection de l'enfance et la jeunesse peut désormais être invoquée ainsi que l'accessibilité des locaux et l'insuffisance de qualification du futur dirigeant de l'établissement) ; les modalités de financement de l'établissement devront être indiquées ainsi que l'objet de l'enseignement ; la notion de « 5 ans d'expériences au moins » dans les fonctions de direction ou de enseignement (nouveau) pour le 1er degré) ; etc.

[Voir la proposition de loi votée et le dossier législatif](#)

Ethanol de mélasse

© pixabay.com



Le 30 janvier dernier, j'ai adressé un courrier à Gérald Darmanin, en commun avec les deux sénateurs marnais et les députés Valérie Beauvais, Lise Magnier et Charles de Courson. Une décision du Gouvernement va à l'encontre des objectifs recherchés par la France en matière de qualité de l'air et de réduction des gaz à effet de serre. Il vient de considérer l'éthanol de mélasse comme éthanol de première génération ; alors qu'il était considéré comme vertueux en tant que biocarburant permettant une décarbonation immédiate du parc roulant. Cette optique avait été confirmée par la loi de transition énergétique et le Plan Climat. En clair, la France a toujours défendu un plafond à 7% pour les biocarburants de 1ère génération

(à base de plants agricoles) et l'absence de plafond pour les ceux issus de déchets et résidus de la production alimentaire (par exemple la mélasse qui contient les sucres non extractibles de la betterave). Plutôt que l'importation de l'huile de palme pour alimenter la filière des biocarburants, il convient de sécuriser notre filière nationale des agro-ressources pour lesquelles les déchets issus de la transformation agricole sont des éléments incontournables de la Stratégie Bas Carbone de la France. Nous sommes en attente de la réponse ministérielle.

Contrôle des centres de santé

© pixabay.com



Sollicitée par les professionnels du secteur, j'ai attiré l'attention de la ministre des solidarités et de la santé sur le contrôle des conditions de création et de fonctionnement des centres de santé. L'ordonnance du 12 janvier 2018 précise en effet les conditions d'ouverture et d'exercice de ces centres de proximité assurant diverses prestations (actions de santé publique, soins ambulatoires, premiers secours, soins et diagnostics...). Des professionnels ont manifesté leurs inquiétudes quant à la qualité des soins pratiqués par certains opérateurs, par exemple en matière bucco-dentaires, aujourd'hui sous le coup d'une procédure judiciaire. Ainsi, une récente enquête de

l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) intitulée « les centres de santé dentaires : propositions pour un encadrement améliorant la sécurité des soins » semble avoir été remise au Ministère de la Santé en 2017. A ce jour, certains représentants des professionnels dentaires assurent ne pas avoir été informés de celle-ci. J'ai demandé à Agnès Buzyn quelle est la teneur de ces recommandations et si le Gouvernement entend communiquer ces orientations qui visent à garantir la sûreté des soins aux professionnels et à leurs représentants.

Réponse ministérielle cartes grises

© pixabay.com



En décembre dernier, j'avais attiré l'attention du ministre de l'Intérieur sur les retards du système d'immatriculation des véhicules. Depuis le transfert des services rendus par les services déconcentrés de l'État dans la délivrance des « cartes grises » à l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) début novembre, le système d'immatriculation des véhicules semblait être partiellement paralysé. De nombreux professionnels de l'automobile sont confrontés à ce problème et accusent des difficultés de trésorerie qui risquent de mettre en péril leur entreprise. En effet, les véhicules sont commandés et payés au fournisseur mais ne peuvent être vendus aux clients faute de certificats d'immatriculation. Aussi, la procédure d'immatriculation provisoire en WW, notamment pour les véhicules importés, semble bloquée. Dans sa réponse du 15 février, le ministre reconnaît les errements du nouveau système et avance que les dysfonctionnements seraient partiellement résolus. Le Ministre s'engage à un retour à la normale pour l'ensemble des certificats et titres dématérialisés début 2018.

[Lire la réponse ministérielle](#)

Réponse ministérielle places libres prisons

© pixabay.com



Le 14 décembre dernier, j'avais attiré l'attention de la ministre de la Justice sur les places libres en prison. Alors que les chiffres de la surpopulation carcérale en France sont alarmants (moyenne de 139% avec des pics à 200% en Ile-de-France), un chiffre paraît surprenant : 4000 places seraient inoccupées dans nos établissements pénitentiaires ! Une partie infime peut probablement s'expliquer par les nouvelles cellules momentanément vacantes dans les bâtiments neufs ou rénovés. En revanche, des criminologues et autres experts soulèvent des interrogations légitimes restées bien souvent sans réponse par l'État. Les établissements réservés aux condamnés pour peine de plus de 2 ans (maisons centrales, centres de détention ou centres de semi-liberté) affichent un numerus clausus, permettant de ne pas accueillir plus de détenus que de places disponibles, pour des raisons de sécurité. Or, certains comptent un sous-effectif : il en existe avec 350 détenus pour 400 places ! On peine à trouver les évaluations de ces décisions. Je lui avais demandé de connaître les raisons du surnombre des places pour mineurs et pour les femmes où trop de cellules sont vides ; notamment suite à la demande insistante sans succès de professionnels d'un rapport documentant et chiffrant précisément les causes de cette vacance. Dans sa réponse, la ministre argumente ces vacances principalement afin de maintenir les liens familiaux mais il n'y a toujours pas de présentation de rapport précis permettant une bonne appréhension de ces places libres, permettant de dessiner des mesures correctives y remédiant.

[Lire la réponse ministérielle](#)

Cour d'Appel de Reims

© pixabay.com



Dans le cadre des « chantiers de la justice » initiés par le Premier ministre, Nicole Belloubet, Ministre de la Justice, a mandaté Philippe Houillon et Dominique Raimbourg, anciens députés, afin de mener une mission de concertation visant à organiser la justice de demain. Les conclusions de ce rapport sont aujourd'hui connues et on y découvre la recommandation d'instigation de cours d'appels régionales mais également des juridictions dites de « délestage » visant à désengorger les juridictions surchargées.

Par conséquent, l'ensemble des députés et sénateurs marnais a adressé un courrier à la Garde des Sceaux afin de lui recommander vivement d'intégrer Reims à ces réflexions en l'espèce.

En effet, le délai de traitement d'un dossier à la cour d'appel de Reims est en dessous de la moyenne nationale, entre 10 et 14 mois au civil, alors qu'à Paris il faut compter 3 ou 4 années. La cour d'appel de Reims présente l'ensemble des caractéristiques d'une cour d'appel pouvant assumer en plus de la plénitude des contentieux et des prérogatives d'une cour régionale des missions de « délestage » dont la mise en œuvre sera facilitée par la proximité de la Marne avec Paris. Les concertations régionales à venir seront autant d'occasions d'explicitier cette évolution indispensable à notre région et utile au souci d'efficacité de notre justice et au maillage judiciaire de notre pays.

Réponse ministérielle vitamines B9

© pixabay.com



En octobre dernier, j'ai alerté la ministre des solidarités et de la santé sur la carence en vitamines B9 chez les femmes enceintes. En effet, 75 % des Françaises en âge de procréer auraient des apports alimentaires en acide folique inférieurs aux apports conseillés, et 7 % présentent un risque de déficit, ce qui peut entraîner des malformations neurologiques graves chez le fœtus (anomalies de fermeture du tube neural). C'est pourquoi, il est recommandé de le prescrire, sous forme de complément alimentaire, environ quatre semaines avant la conception, jusque huit semaines après celle-ci.

Cependant, seule une femme sur quatre en a pris pendant sa grossesse et pour plus de la moitié d'entre elles, après le début de la grossesse, selon l'enquête nationale périnatale. La ministre m'a répondu qu'une prescription systématique de folates, en une prise quotidienne de 400 microgrammes et ce jusqu'à la 12^{ème} semaine d'aménorrhée est recommandée depuis 2009 par la Haute Autorité Sanitaire. Elle m'a rapporté que la proportion de femmes ayant commencé à prendre de l'acide folique avant leur grossesse a augmenté entre 2010 et 2016, passant de 14,8 % à 23,2 %, ce qui reste limitée. Enfin, elle précise que le volet biologique de l'étude ESTEBAN (étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition), réalisée par l'ANSP-SPF en 2014-2016, dont les résultats sont prévus fin 2018 permettra d'actualiser les données sur le statut en folates des femmes en âge de procréer. Il sera tenu compte de ces expertises et études dans le cadre du futur PNNS, pour redéployer les stratégies de communication et d'information vers la population générale et vers les groupes spécifiques comme les femmes en âge de procréer ainsi que vers les professionnels de santé.

[Lire la réponse ministérielle](#)

Troubles « Dys »

© pixabay.com



Les troubles des apprentissages, souvent appelé « troubles Dys » sont des troubles cognitifs spécifiques qui affectent le langage oral (dysphasies), le langage écrit (dyslexies), la coordination du geste et les troubles visuo-spatiaux (dyspraxies/TAC) ou encore de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité. Sollicitée par la fédération française des Dys, j'ai attiré l'attention de plusieurs ministres (solidarités et de la santé, éducation nationale et travail) sur le parcours de santé, la formation des professionnels de santé et des enseignants ou encore l'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TLSA).

[Lire la question relative à l'Équité des plans d'accompagnement personnalisés des « dys »](#)

[Lire la question relative au parcours de soins des « dys »](#)

[Lire la question relative à la formation des enseignants](#)

[Lire la question relative à la formation des acteurs de la formation professionnelle](#)

DANS LA MARNE

Un nouveau commissariat à Epernay

© Ministère de l'Intérieur



Le 16 février dernier, le ministre de l'Intérieur me faisait part d'un courrier confirmant le déblocage de financement pour la reconstruction du commissariat d'Epernay qui est dans un piteux état. Les 78 agents de police vont enfin bénéficier d'un équipement à la hauteur de leur mission. Il faut saluer ici le résultat d'une mobilisation collective depuis plusieurs années pour réhabiliter ce bâtiment, en premier lieu duquel le Maire d'Epernay Franck Leroy. J'avais de mon côté relayé cette initiative lors de séances de questions orales en 2013 et 2017 et j'avais écrit au ministre en juin 2017 dès sa nomination. Enfin, les 6 millions d'euros prévisionnels nécessaires à

Epernay sont avancés par Gérard Collomb. Nous ne pouvons que nous en féliciter et associer à cette réussite les services préfectoraux et ceux de la police nationale qui ont su prendre en compte cette demande. Par ailleurs, je salue la décision d'attribuer 3,5 millions d'euros à la rénovation de la Gendarmerie de Châlons-en-Champagne.

Tribune Champagne aime Paris

© pixabay.com



Sollicitée par des associations de valorisation de la Champagne, j'ai cosigné une tribune au nom séduisant « Pour que la Champagne aime Paris ». Ces associations m'ont demandé d'être témoin de la demande faite par les vignerons à Paris. J'apporte ainsi mon soutien à un projet de fête œnologique à Paris. Il s'agit d'un événement mettant en avant nos vins de champagne, notre gastronomie et nos territoires. En attendant l'annonce de la concrétisation de ce projet de rendez-vous parisien en 2019, voici quelques phrases extraites de cette tribune : « Imaginez : en 2019, 80 vignerons de champagne vous donnent rendez-vous sur les quais de la Seine. Avec une vue imprenable sur les plus beaux édifices de la capitale, vous partagez leur passion, leur savoir-faire, et dégustez leurs bulles savoureuses. Cet événement, inspiré par l'exposition universelle de 1900, vous permet de découvrir la culture du Champagne à travers une série de pavillons thématiques : la région, son histoire, les arts de la table, etc. Enfin, vous accordez gastronomie et œnologie pour un dîner dans un restaurant éphémère au bord de l'eau. Ce n'est que l'une des nombreuses possibilités de célébrer le romantisme de ces deux icônes de la culture française que sont le Champagne et Paris. Nous voulons créer un événement qui enrichisse mutuellement la dimension romantique de Paris, ville des amoureux, et du Champagne, vin de la séduction. Ils veulent venir à la rencontre des Parisiens et des touristes étrangers, de celles et ceux désireux de découvrir la magie de leurs bulles et de leur art de vivre. Vous l'aurez compris, les vignerons de Champagne veulent faire leur demande à Paris. ».

Gendarmerie de Dormans/Châtillon

© D.R.



Jeudi 22 février, à Villers-sous-Châtillon, en présence de quelques élus locaux, j'ai participé à l'inspection de la communauté de brigade de Gendarmerie de Dormans – Châtillon-sur-Marne. Membre de la réserve citoyenne de la Gendarmerie d'une part, et élue d'un secteur rural, d'autre part, j'ai plaisir à m'entretenir avec les acteurs quotidiens de la ruralité. Nous avons pu évoquer ensemble les affaires et les actes délinquants de leur zone de responsabilité, l'application du plan Champagne ou encore les conditions d'exercice de leurs missions. Je tiens à rendre hommage à ces femmes et ces hommes qui, dans les forces armées, de police ou de gendarmerie, assurent notre sécurité et protègent nos libertés en milieu urbain ou en zone rurale. Ces missions sont accrues avec les opérations de surveillance ou de lutte antiterroriste.

Petit-déjeuner agricole

© FDSEA 51



A quelques heures de l'ouverture du Salon de l'Agriculture, j'ai participé vendredi 23 février, au traditionnel petit-déjeuner agricole de la FDSEA de la Marne afin de faire le tour de l'actualité, de la situation de la profession et évoquer les points importants des réformes en cours ou à venir. Nous avons fait le point notamment sur les accords de libre-échange entre l'Union européenne et d'autres ensembles économiques comme l'Amérique du Sud ou l'Australie/Nouvelle-Zélande (voir article par ailleurs). Nous avons aussi évoqué la correspondance que nous avons adressée avec quelques parlementaires marnais à propos de l'éthanol (voir article). J'ai pu leur faire part également de ma récente désignation comme vice-présidente du groupe Agriculture et Alimentation du Sénat. Je resterai impliquée aux côtés des acteurs marnais qui agissent pour l'innovation dans l'agriculture du XXIème siècle, soucieuse de compétitivité et de protection sanitaire et environnementale.

CONTACT

Au Sénat

Jonathan Rodrigues

Tel : 01 42 34 24 88

E-mail : f.ferat@senat.fr

Dans la Marne

Lucile Creton

Tel : 03 26 58 15 23

E-mail : francoise.ferat@orange.fr

Site : www.senateur-ferat.org

www.udi-uc-senat.fr